



Interdit d'apporter son vélo a là cave?

Par **torkel**, le **14/09/2014** à **14:29**

Bonjour,

Je suis locataire dans en immeuble depuis 1 un et demi. J'ai un vélo de course qui est assez cher. Donc même nous avons un local vélo je l'entrepose dans ma cave. On m'a déjà volé un casque et il y avait des vols des vélos aussi dans le local vélo.

Maintenant un copropriétaire et membre de syndicat m'a interdit d'utiliser ni l'ascenseur ni la cage d'escalier pour entreposer mon vélo dans la cave (à cause des dégâts dans l'ascenseur/cage d'escalier par cette action).

Dans le bail d'habitation il se trouve les deux paragraphes suivants:

- ne pouvoir faire passer les livraisons et meubles que par l'escalier de service ou le monte-charge s'il en existe, l'usage de l'ascenseur étant interdit en ce cas
- ne pouvoir faire entrer de voiture ou tout autre véhicule, ni entreposer quoi que ce soit dans les parties communes de l'immeuble

Est-ce que les propriétaires vraiment le droit d'interdire que j'apporte mon vélo dans l'escalier ? Je paye pour la cave et a mon avis si je veux entreposer n'importe quoi dedans, j'ai le droit de l'apporter d'ici, non ?

Je vous remercie pour vos conseils!

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **17:14**

Bonjour,

Déjà, un membre du conseil syndical n'a rien à vous interdire, sauf si c'est votre propriétaire bailleur.

En tant que locataire, votre seul interlocuteur, c'est votre bailleur !

Ensuite, je ne pense pas que le règlement de copropriété interdise d'entreposer un vélo dans la cave, ce qui me semblerait tout de même abusif. Il est souvent interdit d'y entreposer des engins à moteur pour le risque d'incendie avec l'essence, mais un vélo ne risque pas, en principe, de déclencher un sinistre.

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **17:40**

Bonsoir,

Je crois que c'est plutôt les dégradations des enduits de l'escalier qui sont craints dans le cas d'espèce.

A vous de faire attention aux parties agressives de votre vélo (pédales, guidon..).

Pour le reste non vous n'avez pas le droit d'entreposer n'importe quoi dans votre cave, pas plus de moto que de kalachnikov, de ballots de paille pour votre cheval...

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **17:46**

[citation]Je crois que c'est plutôt les dégradations des enduits de l'escalier qui sont craints dans le cas d'espèce. [/citation]

Descendre ou monter un vélo dans un escalier est tout de même une action assez facile qui ne doit pas créer de dégradations...

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **17:58**

Je suis plutôt d'un avis contraire, il est difficile d'empêcher une partie du vélo, de frotter sur un coté.

C'est faisable bien sur, mais il y aura probablement un peu moins d'attention un jour ou l'autre, un coup de pneu bien noir sur l'enduit bien blanc...

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **18:05**

Personnellement, j'ai pratiqué cela pendant 2 ans dans ma jeunesse, monter un vélo dans mon appartement au 2ème étage tous les jours. Je n'en vois pas la difficulté, sauf à avoir un vélo de 50kg ce qui n'est pas le cas ici puisque c'est un vélo de course, donc un vélo très léger (peut-être en carbone ?).

D'autant que les pratiquants de ce sport ont l'habitude de porter ce type de vélo sur l'épaule en toute sécurité.

Par **torkel**, le **14/09/2014** à **18:12**

Bonsoir,

Merci pour vos réponses. Tout d'abord, évidemment je n'ai pas le droit d'entreposer n'importe quoi dans ma cave. C'est claire qu'il y a des restrictions "que de kalachnikov, de ballots de paille pour votre cheval...". Avec n'importe quoi j'avais pensé au truc un peu plus banals que des armoires vides, cartons avec des livres ou par exemple un vélo.

Alors, on m'a pas vraiment interdit d'entreposer le vélo dans la cave, mais transporter le vélo dans l'ascenseur ou dans la cage d'escalier. En effet le résultat est le même.

C'est déjà bien à savoir que c'est seulement le bailleur qui peut m'interdire ça. Mais si dans un réunion les copropriétaires prennent la décision d'interdire le passage avec le vélo serait ça possible ?

Aussi à mon avis il faut faire la différence. Mon vélo de ville que j'utilise chaque jour, je le garde dans le local vélo. Mais le vélo de course, c'est différent. Il est plus cher et même avec un assurance je n'ai pas envie d'acheter un nouveau tous les trois mois à cause d'un vol. Et ce vélo est pas lourd on peut le porter facilement.

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **18:14**

Les escaliers desservant les caves ne sont pas toujours des merveilles d'ergonomie. Pour s'en convaincre de toutes façons il suffit d'observer les cages d'escaliers, et les traces d'encombrants. Mais je confirme que c'est effectivement possible.